

# La réforme des armées en France

*Bastien Irondelle*



**La réforme  
des armées en France**  
Sociologie de la décision

# Domaine **Gouvernances**

---

*Dirigé par Patrick Le Galès et Denis Segrestin*

*Vie et mort des institutions marchandes*

Pierre François (dir.)

Collection Académique

2011 / 978-2-7246-1187-8

*Politiques publiques*

*2, Changer la société*

Oliver Borraz et Virginie Guiraudon

Collection Académique

2010 / 978-2-7246-1148-9

*Dictionnaire des politiques publiques*

*3<sup>e</sup> édition actualisée et augmentée*

Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.)

Collection Références

2010 / 978-2-7246-1175-5

*Théories et concepts de l'intégration européenne*

Sabine Saurugger

Collection Références

2010 / ISBN 978-2-7246-1141-0

*Les Justes de France*

*Politiques publiques de la mémoire*

Sarah Gensburger

Collection Académique

2010 / 978-2-7246-1139-7

# **La réforme des armées en France**

## Sociologie de la décision

*Bastien Irondelle*



Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)  
*La réforme des armées en France : sociologie de la décision* / Bastien Irondelle –  
Paris : Presses de Sciences Po, 2011.

ISBN 978-2-7246-1199-1

RAMEAU :

- France : Politique militaire : 1990-...
- France : Forces armées : Réorganisation : 1990-...
- France : Politique militaire : 1990-... : Prise de décision

DEWEY :

- 355.3 : Organisation et personnel des forces militaires

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© 2011, PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	11
Un nouveau modèle d'armée	12
Questions autour d'une réforme	14
Évanescence de la décision politique	17
Une analyse décisionnelle de la réforme militaire de 1996	20
Comment Jacques Chirac a supprimé le service militaire	29
<b>Chapitre 1 / FIN DE LA GUERRE FROIDE ET AGGIORNAMENTO DE LA DÉFENSE FRANÇAISE</b>	41
La fin de la guerre froide et la politique militaire française : les illusions perdues	41
Priorité à la projection : les opérations extérieures et la guerre du Golfe	46
La conscription : « une relique barbare » ?	55
Les finances de la Défense : la fin du compromis inflationniste	63
« Surextension » de l'outil militaire et fragilisation des compromis institutionnalisés de la politique militaire	70
<b>Chapitre 2 / FRANÇOIS MITTERRAND, CENSEUR DE LA RÉFORME ?</b>	77
Un <i>Livre blanc</i> de cohabitation ?	78
Conscription : le modèle mixte consacré	85
L'armée mixte, consensus cardinal	89
Le tabou de l'armée de métier	96
<b>Chapitre 3 / LOGIQUES DE L'INCRÉMENTALISME. LA NON-DÉCISION</b>	111
Format des armées : le sentier de dépendance de l'armée mixte	111
La « mise à jour » du service national	116
Préservation des grands programmes	122
Logiques de la non-décision	132
Le débat public esquivé	135
Une dérive monarchique	136
Le fonctionnement « en vase clos » du système militaire	139

<b>Chapitre 4 / LA MISE SUR AGENDA DE LA RÉFORME</b>	143
Élection présidentielle et fenêtre d'opportunité	144
Une élection sans portée? Un éclairage contrefactuel	150
La question de l'opportunisme électoral de Jacques Chirac	155
Conjoncture politique, échéance électorale et tactique politique	161
Une prise de rôle présidentiel délicate	167
Posture gaulliste dans le domaine réservé et affirmation du leadership présidentiel	171
<b>Chapitre 5 / SOCIOLOGIE DU LEADERSHIP PRÉSIDENTIEL</b>	177
Les idées de Jacques Chirac sur la politique militaire	180
Le maître du jeu	188
Les joueurs	189
Les règles : approche globale de la réforme militaire et préservation du secret	193
La maîtrise du calendrier	198
Délimiter les alternatives, arrêter les décisions	199
Orientations stratégiques et grands programmes	200
L'affirmation progressive de l'armée de métier	204
Le pari présidentiel : sociologie du volontarisme politique	209
Les ressources du domaine réservé	209
L'accréditation médiatique du leadership présidentiel	215
Dynamique de groupe et cohérence de l'entourage présidentiel	219
Faisabilité et transformation des croyances sur le possible	226
<b>Chapitre 6 / LE MONOPOLE DE L'EXPERTISE PAR L'ADMINISTRATION DE LA DÉFENSE</b>	233
Le primat de la continuité administrative	233
Le monopole de l'expertise	242
Les instruments de la planification :	
des innovations inachevées	247
L'attachement à la conscription	253
Le ministère de la Défense et la prorogation de l'armée mixte	258
Les modèles d'armée	263
<b>Chapitre 7/ LA CONVERSION DES ARMÉES</b>	269
L'autorité du président de la République sur les armées	270
Le rôle des médiateurs : le comité de pilotage du comité stratégique	275

La rupture du consensus de l'armée mixte	279
Satisfaire l'exigence présidentielle	284
Armées 2015 : « Faire rentrer l'édredon dans la valise »	289
<i>Chapitre 8/</i> <b>FAIRE LE DEUIL DU SERVICE NATIONAL</b>	301
Comment sauver la conscription ?	
De la conscription civique à la JAPD	302
Le Parlement dépossédé	310
<b>ANNEXE</b>	
Présentation de l'enquête	319
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	327
<b>INDEX</b>	337



*À Sandra, pour Sandra*

# Remerciements

---

C'est en premier lieu à toutes les personnes qui, en acceptant de me recevoir, ont contribué à mon information et rendu possible, par leur collaboration et leur disponibilité, l'examen du processus décisionnel de la réforme militaire, que je tiens à témoigner ma reconnaissance.

Cet ouvrage est le fruit de recherches menées dans le cadre d'un doctorat en sciences politiques, qui a bénéficié d'une allocation de recherche (DGA-CNRS) de la Délégation générale pour l'armement, du soutien du Centre d'études et de recherches internationales (CERI) et de Sciences Po, auxquels je tiens à exprimer ma gratitude.

Les travaux à l'origine de ce livre ont bénéficié des commentaires, critiques, encouragements et suggestions de nombreux collègues et amis. Je tiens à remercier chaleureusement Michel Dobry, François Heisbourg, Andy Smith, Pascal Vennesson, Richard Balme, Philippe Bezes, Yves Buchet de Neuilly, Jean-François Bureau, Jean-Gabriel Contamin, Olivier Chopin, Lucille Desmoulins, Etienne de Durand, Martial Foucault, Ben Frankel, William Genieys, Emiliano Grossman, Patrick Hassenteufel, Jolyon Howorth, Jean Joana, Anand Menon, Frédéric Mérand, Pierre Muller, Claudio Radaelli, Sabine Saurugger, Ezra Suleiman, Vincent Tiberj, Cornelia Woll. Des remerciements tout particuliers s'adressent à Samy Cohen et Jean Leca.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à Patrick Le Galès pour avoir soutenu ce projet et apporté une aide décisive dans la rédaction de ce livre, et à remercier l'équipe des Presses de Sciences Po pour son professionnalisme.

Ce livre ne serait pas sans le soutien de mes parents, sans les encouragements enthousiastes, à toute heure du jour et de la nuit, de Léa, Noah, Thomas et Niels. Il est pour Sandra.

## Liste des acronymes

ATF	Avion de transport futur (A 400 M)
AVAE	Appelé volontaire pour action extérieure
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEMA	Chef d'État-Major des armées
CEMAA	Chef d'état-major de l'armée de l'air
CEMAT	Chef d'état-major de l'armée de Terre
CEMMN	Chef d'état-major de la Marine nationale
CEMP	Chef d'état-major particulier du président de la République
CGA	Contrôle général des armées
CSNE	Coopérant du service national en entreprise
DAS	Délégation aux affaires stratégiques
DCN	Direction des constructions navales
DCSN	Direction centrale du service national
DFMP	Direction de la fonction militaire et du personnel civil
DGA	Direction générale pour l'armement
DSF	Direction des services financiers (du ministère de la Défense)
EMA	État-Major des armées
EMAA	État-major de l'armée de l'Air
EMAT	État-major de l'armée de Terre
EMP	État-major particulier du président de la République
EVAT	Engagé volontaire de l'armée de Terre
FOST	Force océanique stratégique
GAN	Groupe aéronaval
IHEDN	Institut des hautes études de Défense nationale
LFI	Loi de finances initiales
LPM	Loi de programmation militaire
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PAN	Porte-avions nucléaire
SGA	Secrétaire / Secrétariat général pour l'administration (du ministère de la Défense)
SGDN	Secrétariat général de la Défense nationale
SNA	Sous-marin nucléaire d'attaque
SLNE	Sous-marin nucléaire lanceur d'engins
SLNE-NG	Sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération
Titre III	Dépenses de fonctionnement du budget du ministère de la Défense
Titre V	Dépenses de capital du budget du ministère de la Défense
VBCI	Véhicule blindé de combat d'infanterie
VBM	Véhicule blindé modulaire
VSL	(appelé) volontaire service long

# Introduction

---

« Notre outil de défense aujourd’hui est tout à fait inadapté et ne peut pas assurer réellement et efficacement les missions qui doivent être les siennes. (...) Je fais une réforme qui conduit la France à avoir (...) une armée professionnelle<sup>1</sup>. » C’est par ces mots que le président de la République annonce aux Français, le 22 février 1996, la fin du service militaire obligatoire.

Les enjeux sont de taille. Ils concernent au premier chef la politique de défense : les implications internationales de l’outil militaire sont déterminantes, ses caractéristiques peuvent affecter la course aux armements, la probabilité de la guerre. Il demeure crucial pour la position d’un État sur la scène internationale, sa place dans les alliances militaires et les systèmes de sécurité collective.

Mais les caractéristiques de l’outil militaire engagent aussi une certaine conception des institutions et de la communauté politique. Le mode de recrutement des soldats est en effet au cœur des dynamiques de formation et de transformation de l’État moderne en Europe<sup>2</sup>. Deux pôles se dégagent, entre lesquels peuvent se dessiner des situations intermédiaires : l’armée de métier et l’armée de conscription<sup>3</sup>. On sait qu’en France la conscription a joué un rôle essentiel dans la formation de la citoyenneté et de l’identité nationale. Elle a été le fondement des

1. « Entretien télévisé du président de la République au Palais de l’Élysée (20 h 30), le 22 février 1996 », *Propos sur la défense*, 57, février 1996, p. 129-130.

2. Samuel E. Finer, « *State and Nation-Building in Europe : The Role of the Military* », dans Charles Tilly (ed.), *The Formation of the National State in Western Europe*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1975 ; Otto Hintze, « *Système politique et système militaire* », dans Otto Hintze, *Féodalité, capitalisme et État moderne*, Paris, Maison des sciences de l’homme, 1991.

3. Eliot A. Cohen, *Citizens and Soldiers : The Dilemma of Military Service*, Ithaca (N. Y.), Cornell University Press, 1985 ; Barry R. Posen, « *Nationalism, the Mass Army, and Military Power* », *International Security*, 18 (2), 1993, p. 80-124.

forces armées depuis la levée en masse et l'adoption de la loi Jourdan en 1793, avant l'instauration en 1905 du service militaire universel<sup>4</sup>.

L'intervention de Jacques Chirac marque donc une césure dans une politique caractérisée par une remarquable continuité. Certes, ce jour-là le président n'annonce pas formellement la suppression du service militaire obligatoire, dont l'avenir est soumis à un « grand débat national ». Et au terme du processus, la réforme militaire ne consacre pas l'adoption de l'armée de métier, mais selon le discours officiel d'une « armée professionnelle », avec le maintien du principe de la conscription et du service national (seul l'appel sous les drapeaux est suspendu), et la présence de 27 000 volontaires. Mais la distinction entre armée professionnelle et armée de métier relève davantage d'une stratégie rhétorique que d'une réalité sociologique. La distinction fondamentale réside dans l'obligation légale ou le choix, et la nouvelle armée ne comporte plus dans ses rangs que des soldats volontaires. La recherche comparée souligne d'ailleurs que la décision française de renoncer à la conscription est le cas le plus important en la matière<sup>5</sup>.

### Un nouveau modèle d'armée

La redéfinition de l'outil militaire s'inscrit dans le cadre d'une politique de défense, c'est-à-dire « les politiques adoptées par les États pour préparer, prévenir ou entreprendre la guerre », ce dernier terme étant entendu au sens générique d'opérations militaires<sup>6</sup>. Comme le souligne Richard Betts, la défense « inclut d'autres questions que des questions militaires, tant qu'il ne fait aucun doute que toute politique de défense requiert une attention spéciale à la guerre et à la stratégie<sup>7</sup> ».

4. Bernard Boëne et Michel-Louis Martin, « France : In the Throes of Epoch-Making Change », dans Charles Moskos, John Allen Williams et David Segal (eds), *The Postmodern Military : Armed Forces after the Cold War*, New York (N. Y.), Oxford University Press, 2000, p. 51-79.

5. Margaret Levi, *Consent, Dissent, and Patriotism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 12 ; Jan Van der Meulen and Philippe Manigart, « Zero Draft in the Low Countries : The Final Shift to the All-volunteer Force », *Armed Forces and Society*, 24 (2), 1997, p. 316.

6. Stephen Walt, « The Renaissance of Security Studies », *International Studies Quarterly*, 35, 1991, p. 212.

7. Richard Betts, « Should Strategic Studies Survive ? », *World Politics*, 50, 1997, p. 26.

La réforme de 1996 correspond à l'élaboration et à l'exécution des décisions relatives à la transformation de l'outil militaire, qui se concrétisent dans un nouveau modèle d'armée, appelé « Armées 2015 ». Dans la terminologie officielle, on entend par modèle d'armée « un ensemble de moyens humains, technologiques et financiers au service de missions clairement identifiées<sup>8</sup> ». Cette définition n'est cependant pas pleinement satisfaisante. Les effectifs des armées et les matériels dont elles disposent constituent certes la clef de voûte du modèle d'armée. Mais l'équilibre entre les différentes composantes de l'outil militaire (entre forces nucléaires et forces conventionnelles ; entre Armée de terre, Marine, Armée de l'air et Gendarmerie), la nature de la ressource humaine (mode de recrutement, place des femmes, répartition entre personnels civils et militaires) sont des dimensions fondamentales du modèle d'armée.

La fin du service militaire s'inscrit dans une réforme en profondeur de l'appareil militaire français, qui vise à réduire drastiquement le format de son armée. Là encore il s'agit d'un changement historique. La loi de programmation militaire votée le 8 juin 1996 prévoit une réduction de près de 10 % des crédits par rapport à la loi précédente, avec une baisse de 18 % pour les dépenses du Titre V, « Équipement des forces », soit pour les armées une perte de pouvoir d'achat annuel de 18 milliards de francs<sup>9</sup>. Elle procède à une réduction sensible de l'effort financier dans le domaine nucléaire, tandis que le 22 février, le président de la République annonce le démantèlement des missiles balistiques sol-sol du plateau d'Albion et le renoncement au missile mobile de courte portée Hadès. L'équipement des trois armées en matériels est fortement revu à la baisse. Dans le cadre de la loi de programmation 1997-2002, l'Armée de terre s'appuie sur 420 chars lourds au lieu de 927 en 1995, 168 hélicoptères au lieu de 380. Dans le nouveau format, la Marine perd 20 bâtiments, dont un porte-avions et six sous-marins d'attaque. La flotte d'avion de combat de l'Armée de l'air passe de 405 à 300 unités, sa flotte d'avions de transports de 86 à 52.

8. *État-Major des armées, Échange d'information sur la planification de la Défense, Paris, Délégation à l'information et à la communication de la Défense, 1999, p. 13.*

9. *Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002, présenté par le ministre de la Défense Charles Millon, Paris, Assemblée nationale, 2766, 13 mai 1996.*

## Questions autour d'une réforme

Pourquoi un État choisit tel ou tel format d'armée et pourquoi adopte-t-il ou abandonne-t-il la conscription ? Pourquoi la réforme militaire française n'est-elle intervenue qu'en 1996 et non en 1991, au lendemain de la guerre du Golfe, deux ans après la chute du mur de Berlin, alors que la nécessité d'un *aggiornamento* de la politique militaire française s'impose dès cette époque ? Ces questions renvoient à l'ambition qui est au cœur de ce livre : tenter de comprendre *comment* – selon quelles modalités, à travers quel jeu d'acteurs et quelle temporalité politique – a pu s'opérer un changement aussi radical.

Paraphrasant un ouvrage déjà ancien, on pourrait poser la question ainsi : « Pourquoi est-ce la solution globale et autoritaire qui a abouti ?<sup>10</sup> » La réforme militaire est en effet radicale par l'ampleur des changements qu'elle induit et la brièveté de son élaboration. Elle est radicale dans la mesure où elle rompt la trajectoire d'évolution de la politique militaire française fondée sur le modèle de l'armée mixte. Elle est globale puisqu'elle affecte tant les structures et les hommes (personnels civils et militaires, moyens de fonctionnement) que l'équipement des armées, dans le domaine conventionnel comme dans le domaine nucléaire. La réforme est autoritaire dans la mesure où le changement est impulsé par l'exécutif sous l'autorité directe du chef de l'État. Les décisions fondamentales (armée professionnelle, format des armées, service national) ne correspondent pas aux vœux initiaux de l'institution militaire et de l'administration. Le passage à l'armée professionnelle, qui constitue le cœur de la réforme, est imposé par le président de la République aux armées comme au Parlement. La Mission d'information de l'Assemblée nationale sur le service national s'est d'ailleurs émue du mode d'élaboration de la réforme en fustigeant une préparation qui « souffre de multiples handicaps » et en dénonçant « l'absence de vrai débat sur la professionnalisation<sup>11</sup> ». Jusqu'à l'annonce du 22 février, la

10. Haroun Jamous, *Sociologie de la décision. La réforme des études médicales et des structures hospitalières*, Paris, CNRS, 1969.

11. Olivier Darrason, *La France et son service. Rapport d'information de la Mission d'information commune sur le Service national, I, Paris Assemblée Nationale, 1996, p. 61-99.*

phase préparatoire a été réalisée sous le sceau du secret, en veillant de façon très stricte à la confidentialité des travaux.

La réforme militaire de 1996 soulève trois débats concernant le changement de politique militaire : la réalité du changement (s'agit-il d'une authentique réforme ou n'est-elle que la continuité de transformations en cours?) ; la nécessité du changement (la réforme constitue-t-elle un vrai choix, ou l'avènement de l'armée professionnelle était-il inévitable ?) ; l'autonomie du politique dans la conduite du changement social.

Depuis la fin de la guerre froide et singulièrement depuis 1991, la politique militaire a connu d'importantes adaptations doctrinales, budgétaires et organisationnelles. À bien des égards, la réforme de 1996 poursuit certaines tendances de fond : priorité au renseignement, à la projection des forces, rééquilibrage entre le nucléaire et le conventionnel dans la stratégie militaire et le budget de la Défense, accroissement de la professionnalisation, contraction du format des armées, montée en puissance de structures interarmées. Est-il dès lors légitime de parler d'une réforme militaire ou la notion est-elle usurpée ? La thèse de la continuité est notamment défendue par Louis Gautier dans *Mitterrand et son armée*. Analysant les évolutions de la politique militaire depuis 1991, Jean-Claude Mallet souligne que la seule rupture, en 1996, concerne le passage de l'armée mixte à l'armée professionnelle. L'amiral Lanxade partage cette thèse, en faisant de la suppression du service militaire le seul écart avec la « réforme inter-armées » engagée depuis 1991<sup>12</sup>.

L'argument de la continuité alimente la thèse de l'inéluctabilité du changement de politique militaire. Cette thèse, hégémonique, est fondée sur le caractère inévitable du passage à l'armée professionnelle qui rapidement fait l'objet d'un consensus de la part des différentes

12. Louis Gautier, *Mitterrand et son armée. 1990-1995*, Paris, Grasset, 1999 (l'auteur était conseiller budgétaire de Pierre Joxe, ministre de la Défense de 1991 à 1993) ; Jean-Claude Mallet, « Le concept de défense français. L'évolution du concept depuis le Livre blanc de 1994 », *Défense nationale*, juillet 1997, p. 7-13 (l'auteur est alors directeur des affaires stratégiques du ministère de la Défense, depuis 1991) ; Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, Paris, Nil, 2001, p. 323-361 (l'auteur a été chef d'État-Major des armées de 1991 à 1995).



forces politiques, le débat portant sur l'ampleur de la place résiduelle qui doit être réservée à la conscription. Ce consensus se renforce avec la victoire de la gauche lors des élections législatives de 1997 et la formation du gouvernement Jospin. Cette thèse domine également le champ académique. La sociologie militaire a depuis plusieurs décennies solidement établi le déclin des armées de masse dans les pays développés et la transition vers des armées « postmodernes<sup>13</sup> ». Une abondante littérature conclut, dès 1977, avec Michel-Louis Martin : « on peut affirmer sans trop se tromper que la professionnalisation de l'armée française interviendra très probablement dans les dix prochaines années<sup>14</sup> ». L'analyse stratégique conclut elle aussi à la nécessité de la professionnalisation<sup>15</sup>. Celle-ci apparaît comme la réponse la plus appropriée pour faire face aux missions qui incombent aux armées, compte tenu de l'état du système international. Justin McKenna résume les conclusions de cette approche en affirmant que « la fin de la conscription en France est l'adaptation logique et nécessaire de la France au nouvel environnement stratégique dans lequel elle se trouve<sup>16</sup> ».

Dès lors, s'agit-il d'un vrai choix ? La réforme militaire de 1996 interroge le rôle du pouvoir politique et sa marge de manœuvre. Elle soulève la question de l'autonomie de l'autorité politique, de la capacité des gouvernants à introduire des changements importants dans le domaine de la défense. Le secteur militaire constitue en effet un secteur d'action publique ancien, ancré dans des traditions solides, très structuré, fortement hiérarchisé dans lequel la capacité de changement et d'innovation serait *a priori* limitée. L'innovation et le changement ne pourraient provenir que d'une crise grave, telle une défaite militaire<sup>17</sup>.

13. Charles Moskos, « *The Postmodern Military* », dans James Burk (ed.), *The Military in New Times*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1994, p. 141-162; James Burk, « *The Decline of Mass Armed Forces and Compulsory Military Service* », *Defence Analysis*, 8 (1), 1992, p. 45-59.

14. Michel-Louis Martin, « *Conscription and the Decline of the Mass Army in France 1960-1975* », *Armed Forces and Society*, 5 (3), 1977, p. 355-406.

15. Edwina Campbell, *France's Defence Reforms : The « Challenge of Empiricism »*, Londres, Center for Defence Studies, 1996 ; Shaun Gregory, *French Defence Policy into the 21<sup>st</sup> Century*, Londres, MacMillan, 2000.

16. Justin McKenna, « *Towards the Army of the Future : Domestic Politics and the End of Conscription in France* », *West European Politics*, 20 (4), octobre 1997, p. 126.

17. James Q. Wilson, *Bureaucracy*, New York (N.Y.), Basic Books, 1989 ;

L'autonomie du pouvoir politique serait minime dans le domaine militaire en raison de l'existence de ces grandes bureaucraties que sont les états-majors, des groupes d'intérêts puissants que sont les industriels de l'armement, des corps d'expertise influents que sont les ingénieurs de l'armement ou des mines<sup>18</sup>. Le pouvoir politique serait l'otage du « lobby militaro-industriel » et de sa bureaucratie militaire, réduit à avaliser les orientations et les choix des acteurs économiques, scientifiques et administratifs. Anand Menon soutient ainsi que « la Cinquième République a vu l'érosion progressive de la capacité du président à contrôler la politique de défense<sup>19</sup> ».

### Évanescence de la décision politique

La sociologie s'est saisie de la réforme militaire pour éclairer sa genèse, à partir des mutations de la société militaire et de la transformation du métier des armes. Elle conclut à l'obsolescence de la conscription comme mode de recrutement des armées françaises dans les années 1990. « L'instauration d'une armée de métier n'est donc pas une surprise sociologique<sup>20</sup>. » Plusieurs facteurs contribuent en effet à expliquer le mouvement de professionnalisation des armées et la péremption de la conscription : modification du contexte stratégique, évolution des missions des armées, technicité croissante du métier militaire, mutation des sociétés démocratiques qui affaiblit la norme du service militaire obligatoire, transformation du service militaire en un service national dont les principes fondateurs (universalité et égalité) sont remis en cause. Il n'en reste pas moins que le constat dressé par

Barry Posen, *Sources of Military Doctrine*, Ithaca, N. Y., Cornell University Press, 1984. Stephen Peter Rosen, *Winning the Next War: Innovation and the Modern Military*, Ithaca (N. Y.), Cornell University Press, 1991.

18. Edward A. Kolodziej, *Making and Marketing Arms : The French Experience and its Implications for the International System*, Princeton, N. J., Princeton University Press, 1987; Jean Guisnel, *Les Généraux. Enquête sur le pouvoir militaire en France*, Paris, La Découverte, 1990.

19. Anand Menon, « *Continuing Politics by Other Means : Defence Policy under the French Fifth Republic* », *West European Politics*, 17 (4), 1994, p. 86.

20. Pascal Vennesson, « *De l'esprit de défense au sentiment patriotique* », dans Bernard Boëne et Christopher Dandeker (dir.), *Les Armées en Europe*, Paris, La Découverte, 1998, p. 287 ; Jean-Pierre-Hubert Thomas et François Cailleteau, *Retour à l'armée de métier*, Paris, Economica, 1998.

François Gresles en 1996 à propos de l'avenir de la conscription (« il ne faut donc pas attendre des politiques ni de l'appareil militaire un changement radical d'orientation<sup>21</sup> ») démontre à la fois la nécessité d'une approche décisionnelle et sa complémentarité avec les approches sociologiques, selon lesquelles il ne s'agit que d'un « coup de pouce décisionniste<sup>22</sup> ». La thèse de sociologie politique de Jean-Philippe Lecomte sur l'abandon de la conscription en 1996 s'articule autour de trois arguments. Premièrement, la conscription est militairement caduque depuis les années 1960, diagnostic que l'auteur estime largement partagé par l'ensemble des acteurs. Deuxièmement, le service militaire est maintenu essentiellement en raison des incertitudes qui pèsent sur la faisabilité du passage à l'armée de métier en termes financiers et humains. Troisièmement, la décision de supprimer le service national s'inscrit dans un contexte de réduction de l'enjeu que représente cette hypothèse et découle d'une stratégie électorale du candidat Chirac, stratégie qui sert de « détonateur » à une réforme « errant » dans l'espace public<sup>23</sup> ».

Comme toute réforme, le passage à l'armée professionnelle fait l'objet d'une mise en récit à laquelle participent le discours officiel mais aussi celui des experts, les témoignages des acteurs du processus de décision et les analyses des chercheurs. Or dans le cas de la réforme militaire, ce qui frappe c'est l'unanimité de cette mise en récit autour d'un modèle explicatif très cohérent. Le passage à l'armée professionnelle est l'adaptation fonctionnelle de la politique militaire française au nouveau contexte stratégique post-guerre froide. Elle est préparée par les réformes entreprises à partir de 1991 et par le *Livre blanc sur la défense* publié en 1994. François Mitterrand, à la fin de son second septennat, est le principal facteur de blocage, le censeur d'une réforme mûre et inéluctable. « Le nécessaire *aggiornamento* de notre politique

21. François Gresles, « Le citoyen-soldat garant du pacte républicain : à propos des origines et de la persistance d'une idée reçue », *L'Année sociologique*, 46 (1), 1996, p. 122.

22. Bernard Boëne, « La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique », *Revue française de sociologie*, 44 (4), 2003, p. 659-660.

23. Jean-Philippe Lecomte, *Représentations et réalités des fonctions sociales du service militaire dans la société française (1868-2001), Thèse pour le doctorat en science politique, IEP de Paris, 2001, p. 215.*

de défense est différé » en raison du « magistère figé exercé par François Mitterrand sur les questions de défense<sup>24</sup> ». L'élection d'un nouveau président de la République en 1995 rend possible le changement. L'identité du nouveau président, Jacques Chirac ou un autre, importe peu. Ce récit permet de résoudre deux « énigmes » de cette réforme. D'abord, la même Assemblée, issue des élections législatives de 1993, vote le 20 juin 1996 la loi de programmation militaire 1997-2002, dont les orientations fondamentales sont en contradiction avec la loi de programmation militaire 1995-2000, qu'elle a adoptée deux ans auparavant. Ensuite, le discours officiel proclame qu'il s'agit d'adapter l'outil militaire au « nouveau » contexte stratégique alors que ce dernier n'a pas connu de transformations significatives depuis l'élaboration du *Livre blanc sur la défense* de 1994, ni même par rapport au projet de programmation préparé par le ministre Joxe en 1991. Le *Livre blanc*, les projets de programmation 1992-1997, puis 1995-2000, préconisaient une évolution de la politique militaire dans le cadre de l'armée mixte, en se fondant sur une analyse stratégique identique à celle qui prévaut en 1996 : « La conscription est la solution la mieux adaptée au format retenu pour les armées, aux missions qu'elles doivent assumer<sup>25</sup>. »

Quelle que soit la perspective (sociologie militaire, sociologie politique, relations internationales), la question de la décision n'est au mieux que le parent pauvre de l'analyse. Quand elle n'est pas absente, elle est réduite au rang d'enjeu résiduel : un « coup de pouce décisionniste », un « simple déclencheur ». Cette conclusion est conforme aux enseignements de la sociologie de l'action publique pour qui la « décision est dissoute dans l'action collective » grâce à une double rupture avec « le volontarisme politique » et « le fétichisme de la décision<sup>26</sup> ». Dès lors le

24. Laurent Giovachimi, *L'Armement français au xx<sup>e</sup> siècle. Une politique à l'épreuve de l'histoire*, Paris, Ellipses, 2000, p. 119-120. *L'auteur était chargé de mission pour les affaires économiques et financières au cabinet de Pierre Joxe, ministre de la Défense en 1991-1993.*

25. *Livre blanc sur la défense, préfaces d'Édouard Balladur, Premier ministre, François Léotard, ministre de la Défense*, Paris, La Documentation française, 1994, p. 126.

26. Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 16-17 ; Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008.